

6
Vne Epistre de Maistre Pierre
Caroly docteur de la Sorbone de
Paris, faicte en forme de deffian-
ce, & enuoiee à Maistre Guillau-
me Farel seruiteur de Iesus
Christ & de son Egli-
se, avec la re-
sponse.

CEM MITTERE

NON VENI PA-



SED GLADIUM:

A GENEVE,
PAR IEHAN GIRARD.

1543.

IEHAN CALVIN
ET P. VIRET A V X,
LECTEURS.

POurce que plusieurs pourroient doubter en lisant ces epistres, que ce ne fust vne chose controuuée, comme auiourdhuy on imprime beaucoup de fables à la vollée, il nous a semblé aduis bon, d'acertainer les lecteurs de ce qui en est: voire ceux qui voudront adiouster foy à nostre témoignage, cōme esperons que feront tous ceux qui nous congnoissent. Afin dōc, que toute soubson leur en soit ostée, nous prenons cela sus nous, & sur nostre charge, que tout ainsi que la deffiance de Charoly est icy couchée, elle a este enuoiée à Farel escripte de la main de l'auteur: & que luy aussi a eu la responce en telle forme de mot à mot. Ce qui nous a meuz de faire imprimer l'un & l'autre a esté premieremēt pour representer, comme en vn miroir, que c'est d'un homme abandonné de Dieu comme Caroly. Car il se monstre en ceste Epistre estre du tout hors du sens, & non seulement desprouuē de iugement & raison, mais forcene en cruauté, qui ne demande que boire le sang comme vne beste enragée, au contraire, afin qu'on puisse recongnoistre en l'Epistre de Farel de quel esprit nous sommes conduitz, nous dy ie, qui desirons & cherchons, que le regne de Iesus Christ soit restitué en son entier, l'Eglise soit remise en son premier estat,

A GVILLAVME

FAREL DE GAP
en Daulphiné.

Iesus † Maria.

In nomine sancte & indiuidue Tri-
nitatis Patris, & Filii, & Spiritus san-
cti. Amen.

S Caches Farel, que Dieu graces, ie
ne crains plus tes menaces & me-
nées, car l'Esprit de nostre Sei-
gneur Iesus Christ m'a tellement
en croix conforté & assisté, & par sa
bonté tousiours, comme espere, m'as-
sistera, que plus ne me trouueras si fra-
gile que quelque fois ay esté, & pour
ce, si tu desires tant le combat, com-
me souuent es chayeres & ailleurs tu
te vantes iusques à la derniere goutte
de ton sang: afin que sans plus vser de
feminines detractions & conuices im-
pertinens à nostre debat, la guerre
dez l'an 1535. enuiron la Trinite, entre

A 2



nous deux, à Geneue commencée, puis
à Lofane & Berne continuée, en bõne
compagnie ou soyent iuges compe-
tentz, idoinés & fuffifans, par la mort
de l'un ou de l'autre, ou de tous deux
ensemble prenne fin, & que laiffions
en paix la faincte Eglise catholique.

Je Pierre Caroly, de l'autorité du
fainct siege Apostolique, docteur en
theologie à Paris, & compagnon in-
digne de Sorbonne, à la sustentation
de nostre faincte Foy, & de l'honneur
de ma Mere faincte eglise Romaine &
catholique, par la presente cedula
ce iour, seconde ferie de Pantecoste
quatorziesme de May, 1543. en gran-
de multitude des Seigneurs, & bour-
geois de ceste noble cité de Metz du-
rant mon sermon à fainct Vincent, de
ma bouche prononcée, & de ma main
escrite & soubignée, r'appelle deuant
le fainct siege Apostolique à Rome, ou
le Concile general par mon fainct Pe-
re Paul Pape tiers indiët à Trent, ou
par deuant le trefuictorieux, de Dieu
coroné Empereur, Charles cinquief-
me,

me, ou le Roy treschrestien Francoys
premier de ce nom: ou en presence
des tresscientifiques Docteurs theolo-
giés des facultez de Paris, ou de Tho-
louze, ou de Poictiers: ou si tu n'oses al-
ler en France, de Salamanque, ou de
Alcola, en Espaigne: ou si tu neveux &
te greue aller si loing, de Louvain es
pays de l'Empereur, ou de Padouë es
terres des Venitiens, tous en matiere
de Foy catholique dont est nostre di-
scord, congnoissans & iuges suffisans,
pour illec iusques à tant qu'il me con-
ste que ie soys repenty, te maintenir
tel que ie t'ay autre fois maintenu au
conseil de Berne, par feu monsieur l'a-
uoyé Derlac, mon parlier. Et d'avan-
tage maintenir, que ta doctrine est
faulse, heretique & schismatique, &
pour ce par la presente trefinistament,
vne, deux, troys fois te somme, que
pour abreger, tandis qui fait beau,
dedans huit iours apres cest appel à
toy signifié, tu me faces iuridiquemēt
& solemnellement notifier lequel des
iuges & lieux cy dessus proposez tu

auras esleu, & le iour aussi que tu t'y
presenteras, & en la presence de la
saincte Eglise icy assemblée iure sur
ma foy, que si Dieu plaist, ie ne faul-
dray au iour & lieu par toy assigné,
me presenter. Que si dedans lesdictz
huit iours ne m'assignes iour & lieu,
ie te tiendray pour conuaincu, & tel
par tout te prescheray. Et si apres l'as-
signation par toy faicte, par aucune
finesse en me trompant, tu ne te pre-
sentoyes quant & moy, te declaire que
moy & mes aderentz te tiendrons &
par tout prescherons, lasche, fuyart,
meschant & conuaincu de schisme &
d'heresie, turbateur de l'Eglise catho-
lique, & peruerseur du saint Euangi-
le de nostre Seigneur Iesus Christ, a-
fin que tous fideles se gardent de toy
& de tes adherentz. Et si tu crains ac-
cepter ce combat ainsi conditionné, ie
t'en offriray vn plus abregé. Pource
que raisons & autoritez ne seruent
plus de rien à conuertir obstinez, ie
bailleray articles contre ta doctrine
accoustumée, m'offrant sans plus en di-
sputer,

spuiter, mourir pour les soustenir, &
pour m'executer presentement, de ma
propre volunté me constitue prison-
nier en ceste cité de Metz, pourueu
que pour soustenir les tiens aux miens
côtredisans, tu vueilles aussi sans plus
disputer mourir. Et afin que ie soye as-
seuré & saisy de ta personne, tu t'en
iras constituer prisonnier entre les
mains du Roy treschrestien, desquel-
les tu ne puisses eschapper iusques à
tant que ie soye pour mes articles exe-
cuté, pourueu aussi que deuant ma
mort ie soye deuëment informé, que
tu soys entre les mains dudit Roy
treschrestien, pour receuoir mort a-
pres moy pour les tiens articles accou-
stumez. Et pour la quarte fois d'abon-
dant te somme d'accepter l'un des-
dictz cōbatz, ou autrement ie te main-
tiens traistre à nostre Seigneur Iesus
Christ, & à son Espouse sainte Eglise
catholique. Et afin que cest appel ne
soit fait en cachettes, te signifie, que
i'en enuoye la copie signée de ma
main au Pape, à l'Empereur, au Roy, à

ma dame la Regente du pays bas , à
mon seigneur de Lorraine, à monsieur
de Guyse, & à toutes les vniuersitez
cy dessus nommées, & n'y feray faulte.
Et aussi i'entens, comme raison le
veult, que toy & les tiens, qui appor-
tez nouuelle doctrine, vous vous tai-
siez en ce pays, & laissez ceste noble
cité de Metz en paix, iusques à tant
que tu ayes fourny à l'un de ces
deux combatz. Signé l'an,
jour & lieu dessusdictz,
par moy Pierre
Caroly.

Fin de l'epistre

12
Christ & à son Eglise sainte
catholique. Et ad que est appo-
sit fait en cachettes, se signa-
ten enuoye la copie signée de
main au Pape, à l'Empereur, au Roy,



LA RESPONCE

DE M. G V I L L A V M E

Farel, contre M. Pierre Caroly,
docteur de Sorbone.

G V I L L A V M E Farel serui-
teur de Dieu, non seulement
baptisé au nom du Pere & du
Filz & du saint Esprit, vn seul
Dieu en trois personnes, mais aussi at-
tiré à la cognoissance de l'Euāgile de
Iesus, & appellé par icelluy, pour pre-
scher ceste tāt sainte doctrine Euāge-
lique, au docteur Papal de l'yniuerité
de Paris, iadis cōpagnon de Sorbone.
Pierre Caroly, qui tant de fois a tour-
né sa robbe, tout ce que ie puis desi-
rer & demander selon Dieu t'auiene,
en l'honneur & gloire de ce bon Dieu
& edificatiō de tous. Hier ie receu tes
letres, & auoir veu l'entrée de corde-
lier, ton Iesus Maria, lisant plus oultre
il m'a semblé, que tu recōbas à ton um-
bre te disant estre si fortifié que tu ne
crains mes menaces & menées, & que

ie ne te trouueray plus tant fragile cō
me parauant. Mon amy Caroly, car en
core ie t'ayme, puis que nostre Sei-
gneur le commande. Qui t'a menacé
& qui tasche contre toy? pourquoy
te troubles tu ainsi; est ce moy? Je
prends Dieu en tesmoing & ta propre
conscience, si tu as iamais trouué amy
sur la terre qui ait plus tasche à ton
bien & salut que moy. Je ne t'ay me-
nacé parauant, & ne te menace de pré-
sent. Car ne suys enuoyé pour mana-
cer, mais pour monstrier la poureté ou
est le monde, & le salut qu'il faut cer-
cher en Iesus. Je ne scay que c'est de
faire menées. Je n'ay trauaillé à au-
rer chose fors que la doctrine de Je-
sus eust lieu par tout, tu scais bien que
ie pourrois dire de toy & detes sem-
blables. Mais quād seroit ce fait, hélas
que vous estes poures gens, qui ne re-
gardez contre qui vous bataillez, &
la cause que vous voulez destruire.
Si i'ay désiré le bien & edification de
l'Eglise, & t'ay argué de ta vie à Gene-
ue, & résisté à ta poureté, & non seu-
le-

lement moy, mais en plus grande ver-
tu l'ont fait aussi les vrayz seruiteurs
de Dieu Calvin & Viret. Que ne con-
gnois tu ta faulté comme tant de fois
l'as confessé? Pourquoi batailles tu cō-
tre ce que tu scays & congnois? Tu
par maniere de vitupere me rescris
que i'ay de coustume de me vanter
sur la chayre en representant le com-
bat pour le soustenir iusques à la der-
niere goutte de mon sang. Je te prie
Carolý, confesse la verité. l'ay ie pre-
senté à ceux qui en bōne paix & amia-
blement ont desiré de traicter de no-
stre Seigneur? ay ie iamais vscé, que de
tresgrāde douceur & benignité selon
la grace que Dieu m'a donnée parlant
avec eux tant amiablement qu'il m'a
esté possible? Et si quand la resistance
estoit si grāde, cōme tous le scauēt, &
que par toutes sortes on ne taschoit
que blasmer la sainte doctrine de Ie-
sus. l'ay prié que les aduersaires vin-
sent en auāt, que i'estois prest de main-
tenir ce que i'auois enseigné iusques à
la derniere goutte de mon sang. est ce

venterie? ay ie refusé à personne de
respondre? ay ie nyé la verité de Ie-
sus. que i'ay vne fois congneue? Tu
sçais bien les dâgers & peines ou i'ay
esté, & si ne veux estre du tout oultra-
geux à la grace & bonté de Dieu, il
faut q̃ tu le cōfesses, que ce grād, bon,
puissant, & tressaige Dieu, de sa gra-
ce, a deliuré sa pource creature tant pe-
tite, tant pleine de mal, selon sa natu-
re, tant infirme & ne scachant les ma-
chinations des aduersaires, & a faict
son œuvre par ce qui n'est rien. Cer-
tainement, en la fiance de la seule bon-
té de Dieu, i'ay entrepris & poursui-
uy la charge que ce bon Dieu m'a
donnée. Et remercie ce bon Seigneur
seul autheur de toutes graces & biens,
qu'il luy a pleu ainsi ouurer par moy.
me faisant proceder tout autrement
que toy : car si i'eusse tasché de tirer
ceux de l'estat Papal à Geneue, à Ber-
ne ou à Basle, & aussi ceux de Losa-
ne, & que moy & les autres eussions
trauailé qu'ilz fussent esté appelez
deuant telz bons & fideles seigneurs,
es-

esquelz y a plus d'equité au moindre
d'entre eux, qu'au plus grand qui soit
en la court Romaine, comment euf-
sent tous crié? Mais ilz ont esté appel-
lez en leurs lieux propres, & leur a e-
sté pleinement libre de dire & ame-
ner tout ce qu'ilz ont peu, ne sceu, &
tu le scais bien comment à ce on a tra-
uaillé enuers les bons seigneurs. Et tu
m'appelles à Romme deuant le Pape.
qui t'en a donné la charge: de moy ie
ne fais rien pour le Pape ny pour son
autorité, puis qu'il est declairé & est
vray Antechrist, & ennemy de Dieu.
penses tu que pour toy au nom du Pa-
pe ie face quelque chose? tu scais bien
puis que le Pape est ennemy de Iesus,
mon Seigneur & Maistre, que'est tel,
il ne peut estre que mon grand aduer-
saire, & partie contraire. & tu le veux
auoir iuge? Et quand est des saintes
puissances ordonnées de Dieu, tant de
la Maiesté Imperiale que Royale les-
quelles nostre Seigneur veuille ad-
dresser en tout & par tout en son hon-
neur & gloire, ie ne croy que tu aies

aucune commisslon d'aucune d'icel-
les puissances, & si Dieu leur fait la
grace de se vouloir employer d'un
bon accord pour la pacification des
differēs qui sont en la chrestienté. Cer-
tainement ilz choisiront autres per-
sonnages. quand est de ma petitesse, ie
pense bien que ne suis en tel estime
enuers leurs maiestez, qu'ilz n'en pren-
nent de plus suffisans & plus exerci-
tez que moy. Et de toy qui s'en vou-
dra seruir? Certainement nully, sinon
telz comme de ceux desquelz la cuy-
sine ta tiré, qui sont dignes de tel per-
sonnage. Toutaufort, quand il plaira
à Dieu de m'appeller deuant quelque
puyssance qui soit, pour maintenir,
comme il appartient, la doctrine que
j'ay preschée, ie suis prest en tous
lieux & places, & en maintenant la
saincte doctrine que ie porte, & mon-
strant que les autres ont failly, ne de-
mande tuerie ne effusion de sang, car
ce n'est mon desir, mais le salut & a-
mendement de tous. s'il ya mal, qu'il
viennne sur moy. si ie n'ay enseigné la
veri-

verité de nostre Seigneur, que ie soye
puny. si les autres ont failly, qu'il s'a-
mendent au nom de nostre Seigneur.
Mais mon amy, que faut il faire tant
du glorieux en proposant les villes &
d'Espaigne, & de Venise, comme si tu
auois tout en ta main? Tu n'as point
grand argent pour faire si gros des-
pens, & ma finance n'est infinie. que
voulons nous aller si loing, puis que tu
as tes Abbez, prestres & moynes, &
tant de gens de bien, comme tu dis.
& que tu es comme le coq sur ton fu-
mier? Tu es docteur en perche de-
dens Metz. & es tant fort. Moy ie n'ay
autre que Dieu, combien qu'il a tou-
ché le cueur d'aucuns personages qui
ne sont à mespriser en ladicte ville de
Metz, qui n'ont la pire affectiō enuers
moy, ie ne demande que tu viēnes icy
à Straßbourg, ou à Berne, ne deuant
Duc ne princee, si de leur grace ilz ne
t'appellēt, & que tu y voulusses venir,
& que tu ayes tant de peine d'aller ne
çà ne là, afin qu'au Nom de nostre Sei-
gneur, nous parliōs deuant tous ouuer

tement & paisiblement, comme il con-
uient parler des choses de nostre Sei-
gneur en toute crainte & reuerence,
que ce soit en la ville de Metz, & là
porte toy vaillammét, comme droit
châpion. & deuant celuy que tu blas-
mes en absence, monstre en sa presen-
ce, si tu peux, que tu as dict vray. &
soubz l'vmbre de chercher autre lieu,
ne te declare point estre ce que tu es,
vn droit menteur, & imposeur de cri-
me: mais tasche d'auoir lieu là ou tu
es. car si en la ville de Metz, ou tu es,
& ou tu peux prescher, tu ne peux a-
uoir tant d'autorité de faire, qu'avec
toy librement & frâchement on puis-
se parler deuant tous, comment l'ob-
tiendras tu en autre part, ou tu n'as
lieu, & ne peux prescher? Si tu te tiens
tant assure, comme tu dis, de pouoir
maintenir que ma doctrine est faulse,
heretique & schismatique, que iour
soit assigné, comme il fault, & prens
des seigneurs de la ville deux ou trois
de ta part, & i'en prendray autant de
la mienne, & qu'iceux eslisent iuges
&

& auditeurs non suspectz , pour nous
ouyr en tout ce que nous pourrons a-
mener par la saincte Escriture , & si ie
ne monstre que contre Dieu & toute
verité, tu as parlé de moy, & de la sain-
cte doctrine que ie porte , comme en
ce que sans honte, tu te vantes d'auoir
maintenu contre moy à Berne , que
lors selon la deserte ie soye puny , ie
ne refuse point d'endurer la mort , si
i'ay presché contre la verité de nostre
Seigneur, contre la vraye Foy Chre-
stienne , & pour la destruction de la
saincte Eglise. Quant est de ta doctri-
ne , mais que tu m'ayes dict ce que tu
tiens & croys, lors i'en diray comme
il fault. de present ie ne scay desquelz
tu es: Car du pape assez scay ie, que si
tu parles pour luy, c'est contre ta con-
science, & que tuayes le cueur à Iesus
ie n'en voy aucune apparence, trop es-
muable & inconstant . mais vne fois
tien bon, & monstre que tu eux tenir
ce que tu dis . & ne cherche ailleurs ce
qu'il te faut prendre à la maison pour
toy, il n'y a lieu plus propre que Metz.

B

Pour moy n'en fais rien fors que pour
te monstrier vaillant, obtiens le lieu &
le iour : & à moy ne tiendra que ie ne
me trouue. Mais si tu ne le fais, qui se-
ra celuy mesme des tiens, qui ne te iu-
ge estre vn glorieux? qui te vantes de
disputer & n'y veulx entrer, ayant des-
ia senty la vertu d'iceluy qui a beson-
né en ceux que tu appelles. Je ne
sçay si ie doy rire ou pleurer en pour-
suyuant ta letre, tu me metz huit
iours, dedans lesquelz ie t'aye à signi-
fier le lieu & les iuges, & que du tout
ie t'aduertisse, ou s'il ne me plaist, que
tu te constitue de present prisonnier
à Metz pour estre executé, & que tu
bailleras articles contre ma doctrine,
pourueu que ie m'en voise rendre pri-
sonnier entre les mains du Roy tres-
chrestien, pour estre executé. Qui t'a
ainsi aprins? es tu content de mourir,
mais que ie meure? quel esprit est le
tien? Iesus est mort pour nous donner
la vie, tant nous a aymez: & mō Dieu
sçait, que pour le salut de mon pro-
chain ie voudroye mourir, & ne de-
mande

man
tous
te p
nier
ras
tres
le?
l'yn
nou
tu p
esc
des
mo
ent
tan
pro
nie
me
cle
de
di
ste
au
tu
q
l'

mande la mort de personne, mais que
tous vivent & se conuertissent. Dy, ie
te prie, mon amy Caroly, quelle ma-
niere de disputer sera-ce, quand tu se-
ras à Metz, & moy entre les mains du
treschrestien Roy? sera-ce par parol-
le? Il faudra bien crier pour estre ouy
l'un de l'autre: sera-ce par escrit, si
nous sommes executez? ie croy que
tu penses, qu'après la mort tu pourras
escrire, comme tu fais parler aucuns
des tombeaux. pense tu que tout le
monde soit beste, & que personne ne
entende ta folie? ie te supplie ne soys
tant suyuant tes affections, si tu me
proposoys, que ie me rendisse prison-
nier en lieu ou ie fusse preschant com-
me tu es à Metz, & que i'eusse tes arti-
cles pour contredire à iceux, & que
derechef tu respondisses aux contra-
dictions, & auoir tout amené d'un co-
sté & d'autre, le tout fust congneu, il y
auroit quelque propos, mais ainssi que
tu dis, quelle raison y a il? tu scais bien
que ie n'ay point de lieu en france, à
l'instigations de tes compagnons, qui

B 2

ne te veulent recongnoistre ne rece-
uoir, ainsi que tu fais trop du presidēt
& du preuost, de constituer de ton au-
thorité le iour, ce que ne t'appartient
de faire, aussi es tu trop cruel, en de-
mandant nostre mort. non point que
i'en aye tant de peur, & tu le fcais
bien, mais ie te veux bien aduertir de
ta poureté: quelle arrogance est ce, de
dire, ce que toy ne creature qui soit,
ny au ciel, ny en la terre ne scauroit
prouuer, que ie presche nouuelle do-
ctrine, & pourtant me deffendre la vil-
le de Metz, ce que tu ne peux & ne
doys. Le bon Dieu, par sa grace, ayt
pitié de toy, & de tous autres, entant
que faillez par ignorance, & face que
tout ainsi que la pure doctrine Euan-
gelique est preschée par moy, & au-
tres aussi pareillement, elle ayt lieu,
non seulement en vn lieu à Metz, mais
par tout & en toutes pars du monde,
& que toute faulse doctrine soit du
tout chassée. Tu me menaces de me
crier & prescher meschant, fuyart, he-
retique, de me tenir traistre à nostre
Sei-

Sei-
me p
uang
ton c
ie n'
ne d
qu'il
mon
di&
frui
pleu
dire
de d
& q
Egl
enu
de f
que
tem
qu'i
sup
vie
me
rou
pro
fem

Seigneur Iesus Christ & son Eglise,
me pèses tu si peu auoir profité en l'E-
uangile, que ie tienne aucun conte de
ton dire ne prescher. Certainement
ie n'ay cherché la grace de Caroly,
ne de ses semblables, & ne regarde
qu'ilz disent. mais ie demande Iesus
mon faulueur & considere ce qu'il a
dict, & m'en trouue consolé. & en sens
fruct & vertu enuers le prochain.
pleust à Dieu que ie puisse à bon droit
dire tant de bien de toy: que tu taches
de dire de mal faulsemēt contre moy,
& que tu fusses si loyal à Iesus & à son
Eglise comme tu t'es porté laschemēt
enuers luy, & tant de fois t'es moqué
de son espouse, ie crains grandement
que Dieu ne te frappe soudain. Il est
temps & plus que temps de penser
qu'il faut partir de ce monde, ie te
supplie au nom de Iesus, pense & à la
vie & à la mort aduenir, pource hom-
me, que veux tu faire? pourquoy te
tourmentes tu ainsi, faisant contre ta
propre consciēce? ie scay bien que ta
femme & tes enfans à qui tu as failly

B 3

si grandemēt, pressent fort ton cueur,
que tout ce que tu machines contre
Dieu, & ses seruiteurs tombe sur ta te
ste. tu te cerches & veux estre quel-
que chose, & tu te trouues perdu, &
venir du tout à neant : ceste maudicte
gloire ne fera elle iamais abbatue!
O Seigneur Iesus, si lon te regardoit,
toy qui t'es tant humilié pour nous,
pour nostre salut, qu'on ne seroit tant
apres vn rien. Le Seigneur Dieu &
Pere par sa grande vertu & puissance,
assiste à ceux, qui de cueur s'em-
ploient à son honneur & gloire, & re-
siste puissamment, à tous ceux qui tra-
uillent au contraire. ce qu'il fera, par
sa grace au bien & salut des siens, &
singulierement ayant mercy de siens,
& de son Eglise, qui est à Metz, l'aug-
mente & accroisse en tous biés & gra-
ces, luy pouruoyant de pasteurs & de
toute chose qui luy est necessaire, &
oste les empeschemens en dechassant
tous seducteurs, qui sement paruerse
doctrine & qui troublent les conscien-
ces, les destournant de la verité de Je-
sus,

fus
edi
de
&



fus, tellement que purement elle soit
edifiée & entretenue par la parolle
de l'Euangile en vraye paix & vnion
& concorde. De Strasbourg ce

21. de May . 1543.

G. Farel.

